

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE DIJON
DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS
DEC 2

2 G RUE GENERAL DELABORDE
21000 DIJON
Tél. : 03 80 44 84 00
Mail. : dec2.cyclades@ac-dijon.fr

Nom de famille : TAUPIN
Nom d'usage :
Prénom(s) : Mathis Frédéric
Né le : 21/07/2005 A : SENS (089)
INE : 080327249AD
Etablissement : 0891199V LYCEE LOUIS DAVIER
JOIGNY

Forme de passage : Globale - Jury : 31212
Catégorie : SCOLAIRE BACPRO 3 ANS

MONSIEUR TAUPIN Mathis Frédéric
APPARTEMENT 85
6 AVENUE GEORGES BOLNAT
89500 VILLENEUVE SUR YONNE



Application mobile :
CycladesVerif

Spécialité Métiers de l'accueil

Epreuves du 1er groupe		Note	Coefficient	Points	Observations
Epreuve scientifique et technique		11.25/20	2.0		
U11	Economie - droit	8.0/20	1.0	8.00	
U12	Mathématiques	14.5/20	1.0	14.50	
U2	Analyse de situations professionnelles liées à la relation commerciale (1)	15.5/20	4.0	62.00	
Pratiques professionnelles liées à l'accueil		13.34/20	9.0		
U31	Gestion de l'accueil multicanal (1)	14.0/20	4.0	56.00	
U32	Gestion de l'information et des prestations (1)	13.0/20	4.0	52.00	
U33	Prévention, santé, environnement	12.0/20	1.0	12.00	
Langues vivantes		7.50/20	4.0		
U41	Langue vivante A-Anglais	6.0/20	2.0	12.00	
Langue vivante A : écrite-Anglais		2.0/12			
Langue vivante A : orale-Anglais		4.0/8			
U42	Langue vivante B-Espagnol	9.0/20	2.0	18.00	
Langue vivante B : écrite-Espagnol		5.0/12			
Langue vivante B : orale-Espagnol		4.0/8			
Français, histoire-géographie, enseignement moral et civique		8.00/20	5.0		
U51	Français	8.0/20	2.5	20.00	
U52	Histoire-géographie et enseignement moral et civique	8.0/20	2.5	20.00	
U6	Arts appliqués et culture artistique	14.5/20	1.0	14.50	
U7	Education physique et sportive-Contrôle en formation (Apte)	18/20	1.0	18.00	
CO1	Chef d'oeuvre	16.0/20		12.00	
Chef d'oeuvre : présentation orale		18.0/20			
Chef d'oeuvre : note du livret		14.0/20			
Chef d'oeuvre, note de la scolarité 1ère		11.88/20			
Chef d'oeuvre, note de la scolarité terminale		15.50/20			

Epreuves professionnelles	Total :	12.0	170.00	Moyenne : 14.16/20
RÉSULTAT : Epreuves du 1er groupe	Total :	26.0	319.00	Moyenne : 12.26/20
DECISION DU JURY: Admis Mention Assez Bien				

(1) : Épreuve entrant dans le calcul de la moyenne des épreuves professionnelles

A DIJON, le 08 juillet 2024

Pour le recteur et par délégation
Le Chef de la division des examens
et concours

Le présent document vaut ce que de droit jusqu'à délivrance du diplôme pour le candidat admis. Il n'en sera pas délivré de duplicata. Prévoir des copies en cas de besoin.

NOTA: le changement de réglementation peut entraîner la modification ou la suppression de la validité des bénéfices ou des dispenses. Il est conseillé de se renseigner au plus tard lors de l'inscription à l'examen.



Laurent BARON-LORNAGE

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Dijon dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Le recours administratif gracieux ou hiérarchique adressé à l'autorité administrative dans ce même délai prorogera le délai du recours contentieux.

Vous conservez ainsi la faculté de former ce dernier recours dans un délai de deux mois à compter de la décision intervenue suite au recours gracieux ou hiérarchique laquelle peut être implicite – absence de réponse de l'Administration pendant deux mois.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite intervient dans un délai de deux mois après la décision implicite, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr

Les diplômes seront à retirer dans l'établissement de formation à partir de mi-octobre 2024.

Seuls les candidats isolés recevront leur diplôme, à leur domicile, par voie postale.